



Règlement 2009-2010 Écoles canadiennes

1. INTRODUCTION

La Fondation Paul Gérin-Lajoie organise chaque année *La Dictée P.G.L.*, un projet pédagogique qui s'adresse à toutes les écoles primaires francophones et à toutes les classes de français langue seconde du Canada. Les écoles francophones et de français langue seconde de l'extérieur du Canada peuvent également y prendre part, mais doivent se soumettre à certaines dispositions particulières. Le projet est destiné aux élèves de la maternelle à la huitième année et comporte aussi une collecte de fonds, appelée *Cueillette du partage P.G.L.*

2. LES OBJECTIFS

La Dictée P.G.L. vise trois objectifs :

- a) la valorisation de la langue française chez les jeunes;
- b) la sensibilisation à la protection de l'environnement et
- c) l'éveil aux notions de partage et de solidarité avec les jeunes des pays en développement.

3. L'INSCRIPTION

- 3.1** Pour inscrire son école, la direction doit retourner à la Fondation un formulaire d'inscription dûment rempli **avant le 20 novembre 2009** soit par télécopieur, soit par courrier. On peut également s'inscrire par téléphone. La Fondation se réserve le droit de prolonger la période d'inscription.
- 3.2** La participation à *La Dictée P.G.L.* peut se faire dans le cadre de l'enseignement du français, de la formation personnelle et sociale ou d'autres programmes scolaires, ou encore être considérée comme une activité parascolaire. L'autorité compétente dans chaque école en décide.
- 3.3** En s'inscrivant, l'école s'engage à participer à la dictée commanditée ou à verser une contribution forfaitaire (voir les points 12 et 13) ainsi qu'à organiser et à superviser les dictées en appliquant le présent règlement et en respectant les dates d'échéance.

4. CATÉGORIES DE PARTICIPATION

- 4.1** Il existe deux catégories de participation à ce concours, l'une pour les classes francophones, l'autre pour les classes de français langue seconde.

L'école doit inscrire ses classes dans l'une ou l'autre de ces catégories au moment de l'inscription.

- 4.2** Une classe sera dite « classe de français langue seconde » ou « classe francophone » selon la description de ces deux programmes faite par le ministère de l'Éducation de la province où l'école est située.

5. LES DICTÉES

- 5.1** La Fondation fournit aux écoles participantes toutes les dictées nécessaires au projet. Ces dictées sont adaptées à chacun des degrés scolaires. Les dictées éliminatoires sont rédigées par les pédagogues de *La Dictée P.G.L.*

- 5.2** Lors des finales de l'école, finales régionales et *La Grande Finale internationale*, les élèves ne sont pas autorisés à utiliser des grammaires, dictionnaires ou autres ouvrages de référence. Cependant, l'école pourra, si elle le désire, autoriser l'utilisation de tels ouvrages pour la dictée de préparation et pour la dictée commanditée.

- 5.3** Du seul fait de leur participation à *La Dictée P.G.L.*, les écoles et les élèves s'engagent à se soumettre au présent règlement et aux décisions du jury. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel pour trancher tout cas litigieux, y compris toute question d'ordre linguistique, et pour prendre toute décision (imposée par des circonstances exceptionnelles ou non) d'annulation, de modification ou de maintien d'une épreuve, d'exclusion ou de rattrapage d'un candidat. Toutes les dictées des participants aux finales régionales et à *La Grande Finale internationale* seront détruites après la finale. Aucune copie ne sera remise aux participants de quelque façon que ce soit.

- 5.4** Lors des dictées dans les écoles (dictée de préparation, dictée commanditée et finale de l'école), la direction (ou les personnes qu'elle désigne) est responsable d'organiser la correction des dictées et assume pour l'école les fonctions du jury. Lors des finales régionales, ces fonctions sont assumées par les organisateurs régionaux ou par les personnes qu'ils désignent à cette fin.

- 5.5** Par conséquent, l'école participante doit s'assurer de l'exactitude de la correction de la dictée qui déterminera le représentant de l'école à la finale régionale. L'utilisation d'un des dictionnaires utilisés par la Fondation Paul Gérin-Lajoie est absolument nécessaire (voir 5.5). Également, c'est la responsabilité de l'école participante de trancher dans le cas d'une égalité.

5.6 *Le Petit Larousse illustré* et le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française**, sont reconnus comme sources de référence. En cas de divergence des ouvrages de référence, la solution adoptée par l'élève est jugée bonne si elle figure dans l'un des ouvrages. Toute correction effectuée par l'élève sur sa copie est acceptée dans la mesure où elle est parfaitement lisible.

* de Villers, Marie-Éva, *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, Québec/Amérique

6. LES CINQ ÉTAPES DE LA DICTÉE P.G.L.

La Dictée P.G.L. se déroule en cinq étapes :

- a) une période de préparation (tous les élèves);
- b) la dictée commanditée (pour tous ceux qui ont choisi cette option);
- c) la finale de l'école (pour tous les élèves);
- d) les finales régionales;
- e) *La Grande Finale internationale*.

7. LA PÉRIODE DE PRÉPARATION

7.1 Au cours des mois de décembre et de janvier, les élèves explorent le thème abordé dans le projet, se familiarisent avec le vocabulaire et se préparent aux dictées à venir ainsi qu'à la *Cueillette du partage P.G.L.*

7.2 La Fondation fournit tout le matériel nécessaire pour cette étape : chaque élève reçoit un cahier d'activités appelé *Mon magazine* et chaque enseignant reçoit le *Guide d'enseignement*. Le *Guide* suggère un éventail d'activités à réaliser en classe à partir de *Mon magazine* et contient également deux dictées pour chacun des niveaux (la dictée de préparation et la dictée commanditée).

7.3 Les écoles sont invitées à clore cette période en donnant à leurs élèves, au cours du mois de janvier, une première dictée dite « de préparation » qui se trouve dans le *Guide d'enseignement*.

8. LA DICTÉE COMMANDITÉE

Dans le cadre des activités entourant la *Semaine du développement international*, soit **du 1^{er} février au 5 février 2010**, la dictée commanditée est donnée dans toutes les classes participantes. Chaque niveau a sa propre dictée. La dictée commanditée est donnée simultanément à tous les élèves d'un même degré à l'intérieur d'une école. C'est cette dictée qui sert aux élèves à faire la collecte de fonds (voir le point 12).

9. LA FINALE DE L'ÉCOLE

9.1 Entre le **1^{er} et le 12 février 2010**, une dictée plus difficile est donnée, dans chaque école, à tous les élèves. Si l'école le désire, elle peut faire participer à cette dictée seulement les quelques élèves qui ont obtenu les meilleurs résultats lors de la dictée commanditée. Pour les élèves de cinquième et de sixième année, la dictée de la finale de l'école, comme les dictées subséquentes, est d'un niveau de difficulté de sixième année.

9.2 L'élève (soit de cinquième, soit de sixième année) qui obtient le meilleur résultat à la finale de l'école représentera son école à la finale régionale. En cas de résultats ex aequo après la correction des phrases de départage, l'école détermine le gagnant à l'aide de dictées supplémentaires à son choix ou, en dernier recours, par tirage au sort. Il ne peut y avoir **qu'un seul** gagnant par école pour représenter celle-ci à la finale régionale, qu'il soit de cinquième ou de sixième année. Aucune dictée corrigée, ni photocopie de celle-ci ne doit être remise aux élèves.

9.3 Il appartient à l'école de communiquer à la Fondation le nom de son gagnant, en utilisant le formulaire se trouvant à la **page 5** du *Guide de l'école*, et en l'expédiant à la Fondation, par la poste ou par télécopieur, **avant le 12 février 2010**.

9.4 Les gagnants de chaque niveau et de toutes les écoles inscrites sont admissibles à un tirage. Les prix sont une bourse d'études de 250 \$ et un sac à dos. Il appartient à l'école de communiquer à la Fondation le nom de ces gagnants, en utilisant le formulaire se trouvant à la **page 8** du *Guide de l'école*, et en l'expédiant à la Fondation, par la poste ou par télécopieur, **avant le 9 avril 2010**.

9.5 Les enseignants dont les élèves participent à la finale de l'école auront, eux aussi, la chance de remporter un prix.

10. LES FINALES RÉGIONALES

10.1 La sélection des élèves qui représenteront chaque région à *La Grande Finale internationale* se fait lors des finales régionales. Ces finales se déroulent **entre le 27 février et le 31 mars 2010**.

10.2 **Au cours de février 2010**, la Fondation expédie à l'école la convocation officielle à la finale régionale. Aucune convocation n'est expédiée au domicile des élèves. Si au 19 février 2010, une école n'a pas reçu de convocation à la finale régionale, il lui appartient de communiquer avec la Fondation pour s'en informer. Le calendrier des finales régionales sera affiché sur le site de la Fondation dès le 1^{er} février 2010.

10.3 Chaque école qui choisit d'envoyer un représentant à la finale régionale est responsable de faire en sorte que celui-ci soit présent à cette finale.

La Fondation Paul Gérin-Lajoie est un organisme apolitique et areligieux. Par conséquent, les écoles participant aux étapes de La Dictée P.G.L. s'engagent à respecter les dates et les heures de la tenue de toutes les finales. En cas contraire, l'école doit envoyer le nom d'un autre représentant.

10.4 Lors des finales régionales, une dictée est donnée aux élèves représentant chacune des écoles de la région et dont la Fondation a reçu le nom. Le ou les élèves qui obtiendront les meilleurs résultats lors des finales régionales représenteront leur région à *La Grande Finale internationale*.

10.5 Aucune dictée corrigée ni photocopie de celle-ci n'est remise aux élèves. Il est également suggéré aux organisateurs de ne pas divulguer les résultats des participants lors de la finale.

10.6 En cas de résultats ex aequo après la correction des phrases de départage, le jury détermine le gagnant à l'aide de dictées supplémentaires, par tirage au sort ou de toute autre façon qu'il juge appropriée. Sa décision sera sans appel.

10.7 Dans les régions où une finale régionale n'a pu être organisée, la sélection des représentants pour *La Grande Finale internationale* est faite par télécopieur ou par tirage au sort parmi tous les noms expédiés à la Fondation par les écoles de ces régions. Ces tirages doivent se dérouler au plus tard entre le **22 et le 31 mars 2010**, au siège social de la Fondation.

Dans l'éventualité où un seul représentant est inscrit dans sa catégorie linguistique à une finale régionale, une finale par télécopieur sera organisée afin de regrouper les régions concernées.

10.8 Pour la catégorie « **classes francophones** », le nombre de représentants** de chaque région qui seront sélectionnés pour participer à *La Grande Finale internationale* s'établit comme suit :

Bas-Saint-Laurent	4
Saguenay—Lac-Saint-Jean	2
Québec	6
Mauricie	2
Estrie	2
Montréal	8
Outaouais	1
Abitibi – Temiscamingue	1
Côte-Nord	2
Nord-du-Québec	1
Gaspésie—Île-de-la-Madeleine	3
Chaudière—Appalaches	5
Laval	1
Lanaudière	2
Laurentides	3
Montérégie	8
Centre-du-Québec	2
Alberta	2
Colombie-Britannique	2
Île-du-Prince-Édouard	1
Manitoba	1
Nouveau-Brunswick	2
Nouvelle-Écosse	1
Ontario – région 1 (Est)	2
Ontario – région 2 (Centre)	2
Ontario – région 3 (Nord)	1
Ontario – région 4 (Sud)	1
Saskatchewan	1
Terre-Neuve et Labrador	1
Territoires du Nord-Ouest, Yukon et Nunavut	1

10.9 Pour la catégorie « **classes de français langue seconde** », les régions et le nombre de représentants** pour chaque région s'établissent comme suit :

Hors-Québec (écoles éloignées)	1
Estrie	1
Laval	1
Montréal	2
Montérégie	1
Outaouais	1
Québec (écoles éloignées de la Côte-Nord, Nord du Québec et l'Abitibi-Témiscamingue)	1
Alberta	2
Colombie-Britannique	3
Île-du-Prince-Édouard	1
Manitoba	2
Nouveau-Brunswick	1
Nouvelle-Écosse	1
Ontario – région 1 (Est)	1
Ontario – région 2 (Centre)	2
Ontario – région 3 (Nord)	1
Ontario – région 4 (Sud)	1
Saskatchewan	1
Terre-Neuve et Labrador	1
Territoires du Nord-Ouest, Yukon et Nunavut	1
Autres pays*	2

* Selon les règlements en vigueur pour la catégorie internationale

** Le nombre de finalistes pour chacune des régions pourra être réajusté en fonction du nombre d'écoles participantes dans chaque région pour l'année en cours.

11 LA GRANDE FINALE INTERNATIONALE

11.1 La dernière dictée du projet est donnée à Montréal. Y participent les représentants régionaux sélectionnés lors des finales régionales pour chacune des deux catégories. L'élève qui réussit le mieux dans sa catégorie lors de la dictée de *La Grande Finale internationale* remporte le grand prix de sa catégorie.

11.2 Tous les participants à cette étape du projet sont tenus d'être présents au lieu où l'événement se déroule.

11.3 À l'exception des élèves provenant des régions de Montréal, de la Montérégie, de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, les frais d'hébergement des participants à *La Grande Finale internationale* sont pris en charge par la Fondation, grâce à la générosité de ses commanditaires.

11.4 Les frais de transports des participants seront assumés par la Fondation à l'exception de ceux provenant du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

11.5 Tous les frais de transports des parents ou des accompagnateurs demeurent à leur charge.

12 LA CUEILLETTE DU PARTAGE P.G.L.

12.1 La *Cueillette du partage P.G.L.* est un élément pédagogique important de *La Dictée P.G.L.* En organisant cette collecte de fonds, l'école :

- a) concrétise pour l'enfant les notions de partage et de solidarité;
- b) associe la famille et le milieu social à la démarche de l'enfant, un facteur important de motivation;
- c) démontre l'importance qu'elle accorde à l'éducation en contribuant à la scolarisation des enfants d'Afrique et d'Haïti.

12.2 Du 1^{er} au 5 février 2010, dans le cadre des activités entourant la *Semaine du développement international*, les élèves des classes qui participent à la *Cueillette du partage P.G.L.* par le biais de la dictée commanditée sollicitent les commandites de leur entourage. Ils demandent à leurs proches de leur donner un montant quelconque pour chaque mot de la dictée commanditée écrit sans faute. Le nombre de mots de chaque dictée est connu à l'avance. La Fondation fournit aux écoles le matériel nécessaire pour réaliser la *Cueillette du partage P.G.L.* L'école peut adopter d'autres façons de réaliser cette collecte de fonds avec ses élèves pour répondre aux préférences de son milieu.

12.3 Dans un esprit d'équité, les fonds recueillis dans le cadre de la *Cueillette du partage P.G.L.* sont distribués entre l'école et les œuvres d'éducation de la Fondation Paul Gérin-Lajoie principalement dans les pays en développement. Ainsi, l'école pourra conserver, pour ses propres besoins, jusqu'à 50 % du montant recueilli par ses élèves.

12.4 L'école devra expédier à la Fondation, **avant le 19 mars 2010**, le formulaire *Rapport de l'école* dûment rempli. Le rapport doit être accompagné d'un chèque au nom de la Fondation Paul Gérin-Lajoie pour le montant correspondant à la part de la Fondation.

12.5 Si une école désire participer à *La Dictée P.G.L.* sans que les élèves soient appelés à faire une collecte, elle peut remplacer celle-ci par une contribution forfaitaire de 3 \$ par élève (ou 5 \$ par élève dans le cas des écoles à domicile). Dans ce cas, l'école doit indiquer sur son formulaire d'inscription que ses élèves ne participeront pas à la dictée commanditée et joindre à son inscription le montant de sa contribution forfaitaire.

12.6 L'argent recueilli par contribution forfaitaire pourra être utilisé pour financer *La Dictée P.G.L.*

13 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Si pour quelque raison une école souhaitait annuler sa participation à *La Dictée P.G.L.*, elle devrait en aviser la Fondation au plus tard **trois semaines après la réception du matériel**. L'école qui annule son inscription à *La Dictée P.G.L.* après que le matériel lui ait été expédié devra rembourser à la Fondation les frais de manutention et d'expédition pour le matériel envoyé. Elle devra également lui retourner, à ses propres frais, le matériel non utilisé.

13.2 L'élève sélectionné pour représenter une école ou une région doit demeurer fidèle à son école et à sa catégorie d'inscription.

13.3 Les détenteurs de l'autorité parentale des élèves sélectionnés comme représentants d'écoles ou représentants régionaux autorisent, du seul fait qu'ils acceptent que leur enfant participe à la finale régionale ou à *La Grande Finale internationale*, la publication et l'utilisation des noms, adresse et photo de l'élève et renoncent expressément à la perception de tous droits et indemnités à ce titre.

13.4 Tout prix attribué dans le cadre de ce concours doit être accepté tel quel et n'est pas transférable.

13.5 En cas de force majeure, les prix attribués dans le cadre de *La Dictée P.G.L.* pourront être remplacés par des prix de valeur égale.

13.6 Pour toute demande de renseignements et toute correspondance, veuillez vous adresser à :

La Dictée P.G.L.

Fondation Paul Gérin-Lajoie
465, rue Saint-Jean, bureau 900
Montréal (Québec) H2Y 2R6

Téléphone : 514 288-3888 ou, sans frais,
1 800 ENFANTS (1 800 363-2687)

Télécopieur : 514 288-8489

Courriel : dictee@fondationpgl.ca

NOTA BENE :

Veuillez noter que tout élève ayant un lien de parenté avec une personne œuvrant pour la Fondation Paul Gérin-Lajoie n'est pas admissible aux finales de l'école, aux finales régionales et à La Grande Finale internationale de La Dictée P.G.L.



**L'éducation
pour tous**